

Aménagement RD771 entre Cossé-le-Vivien et Renazé

Processus de concertation
Phase ÉTAT INITIAL

Réunion publique du 9 février 2023

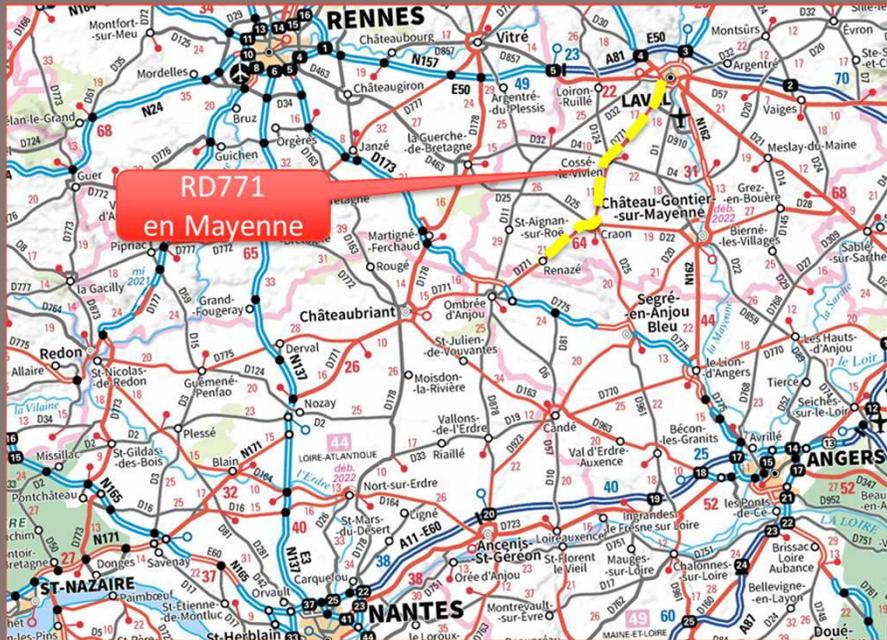


Sommaire

- 1 **Présentation générale du projet d'aménagement / Objectifs et enjeux**
- 2 **À quoi sert la concertation et les différentes étapes ?**
- 3 **Que retenir de l'état initial ?**
- 4 **Synthèse des premiers ateliers « état initial »**
- 5 **Prochaines étapes / Calendrier**
- 6 **Temps d'échanges**

1- Présentation générale du projet d'aménagement/ Objectifs et enjeux

1-Présentation du projet d'aménagement de la RD771



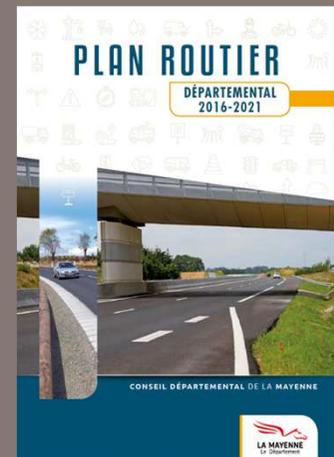
Un besoin

Avant toute prise de décision, le Département a piloté une étude d'opportunité dont les résultats ont permis de se prononcer en 2019 sur la pertinence de l'opération au regard de son intérêt économique, du besoin en mobilité et de sa faisabilité.

Un cofinanceur escompté



La RD 771 est un axe stratégique d'importance régionale permettant notamment la liaison entre Laval et Saint-Nazaire ou Laval-Nantes. Il s'agit également d'un axe économique structurant au-delà du territoire concerné.



1- Objectifs et enjeux du projet d'aménagement de la RD771

Sécurité



- Comportements à risque en partie dus aux difficultés de dépassement
- Aménagements de sécurité déjà en place

Fluidité de trafic



- Poids lourds en transit
- Trafic tous véhicules en augmentation
- Trafic agricole moins prégnant

Accessibilité



- Liaison Laval / Nantes
- Concurrence RN162 en cas de non amélioration
- Attractivité économique et résidentielle dépendante de l'accessibilité
- Transports en commun et covoiturage

Développement économique



- Liaison Laval / Saint-Nazaire
- Axe économique régional structurant
- Développement local voire désenclavement à l'échelle régionale
- Valorisation et développement du tourisme de passage

1-Présentation du projet d'aménagement de la RD771 Études d'opportunité 1 – 2018/2019

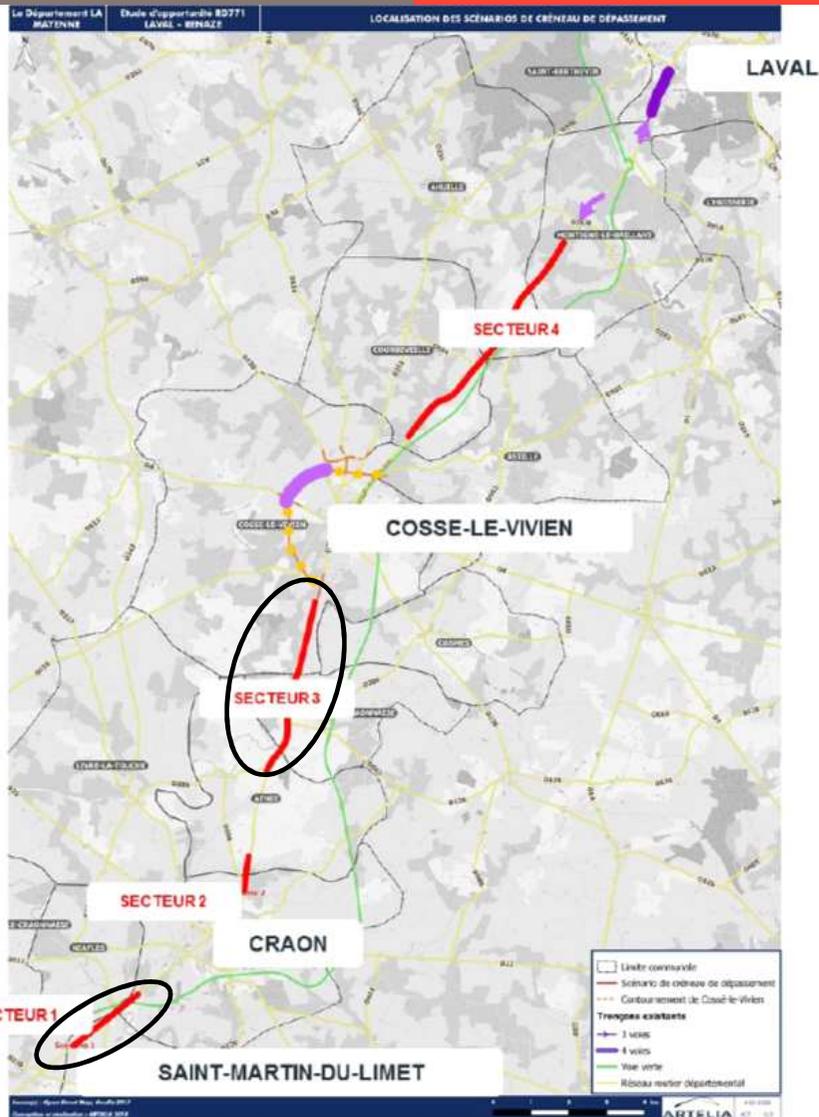
L' étude d'opportunité de 2018/2019 a identifié 4 secteurs.

À l'issue de ces expertises et après validation du Comité de pilotage, cellule décisionnelle composée des élus départementaux, communautaires et locaux,

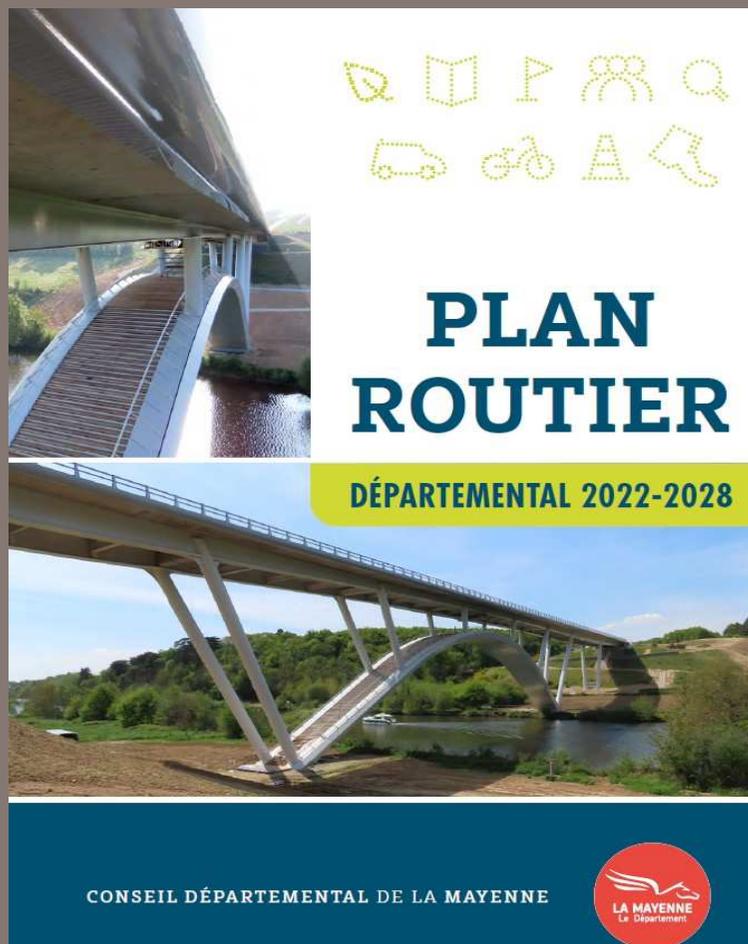


Deux secteurs ont été privilégiés en 2019 :

- Le secteur 1 : meilleure répartition territoriale des aménagements à l'échelle du département
- Le secteur 3 : le plus accidentogène du linéaire à l'étude et présentant un long linéaire aménageable



1-Présentation du projet d'aménagement de la RD771



Une volonté politique

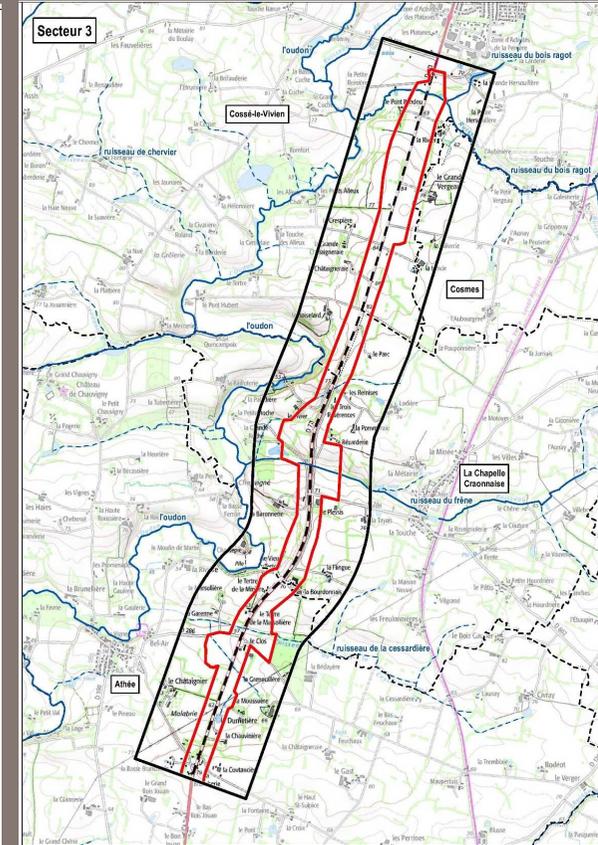
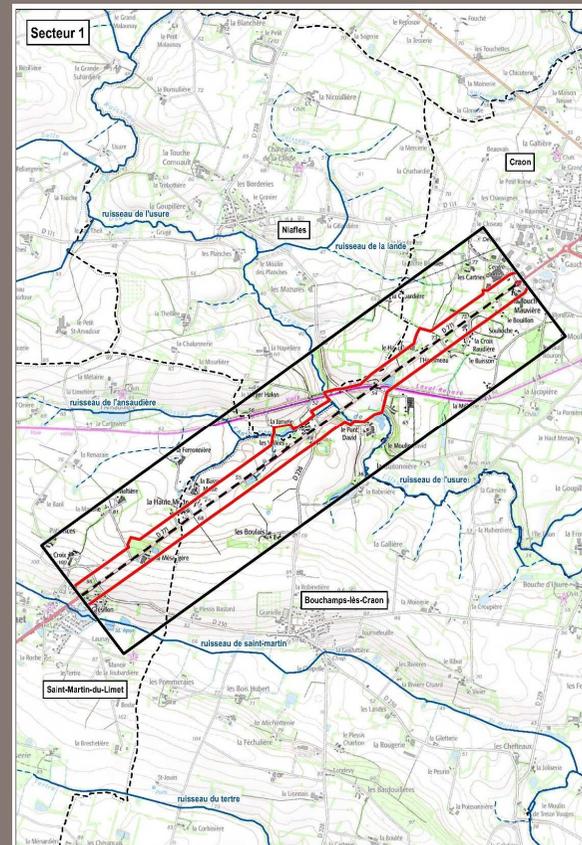
L'aménagement de la RD771 entre Cossé-le-Vivien et Renazé figure parmi les opérations du réseau routier à poursuivre sur la période 2022 –2028.

Adopté par l'assemblée le 20 juin 2022



1-Présentation du projet d'aménagement de la RD771 Lancement des études préalables à la DUP

Deux secteurs étudiés : le secteur 1 et 3



2- À quoi sert la concertation et les différentes étapes ?

2- Les objectifs de la concertation préalable



Stratégie et objectifs de la concertation

- Informer et partager à l'ensemble des parties prenantes sur les différentes phases du projet
- Impulser une dynamique entre les acteurs du territoire
- Interroger sur l'opportunité du projet
- Analyser les solutions envisagées de façon multithématique
- Nourrir les études et éclairer la décision du maître d'ouvrage
- Co-construire avec les parties prenantes pour trouver la variante la plus consensuelle ou répondant aux différents enjeux
- Présenter la variante retenue pour le projet, recueillir les avis et les contributions, nourrir plus précisément les études afin de consolider le projet



2- Les grandes étapes du processus de concertation

1

Sensibilisation et connaissance du territoire



2

Concertation sur les variantes proposées



3

Concertation sur la variante retenue



4

Préparation de l'enquête publique



5

Enquête publique / bilan de concertation



Les grandes étapes de la concertation

1

La sensibilisation et la connaissance du projet : Etat initial et enjeux du territoire

3 ateliers



Informé sur le travail en cours

Expliquer la démarche de concertation



Enjeux socio-économiques

avec élus / services / département / les 2 clubs entreprises



Cadre de vie, enjeux environnementaux et agricoles

avec associations / Riverains / Milieu agricole / syndicat rivière



Accueil et tour de table
Présentation du diagnostic



En groupe : consolidation du diagnostic,
propositions, retours d'expérience



Restitution des groupes
Partage des réflexions



Synthèse collective,
Échanges sur les enjeux
Prochaines étapes

2- Les grandes étapes de la concertation

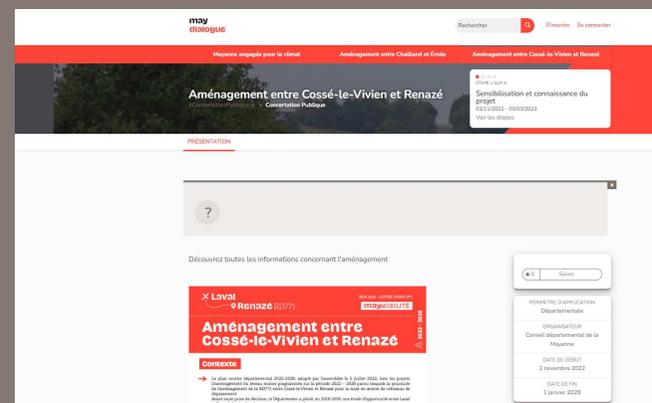
1

La sensibilisation et la connaissance du projet

Réunion publique "Etat initial" pour une concertation partagée de tous

Plaquettes A4 à disposition dans les mairies et sur site internet pour informer

Réunion d'information possible avec les communes qui le souhaitent



http://



La réunion publique est une démarche participative intervenant dans le cadre d'une concertation publique. Elle rassemble deux types d'acteurs : les décideurs publics, instigateurs du projet concerté et les citoyens que celui-ci touche directement dans leur vie quotidienne.



3- Que retenir de l'état initial ?



Enjeux socio-économiques, cadre de vie, enjeux environnementaux et agricoles





3-Etat initial du territoire

En 2021/2022, nombreuses expertises réalisées

➔ **Enjeux du territoire :**

- ✓ **Mobilité**
- ✓ **Air**
- ✓ **acoustique**
- ✓ **Milieu naturel**
- ✓ **milieu agricole**
- ✓ **socio-économie**

État initial

➔ Qualifier l'enjeu associé à chaque thématique (faible / moyen / fort)

➔ Sélectionner le scénario aménagement de moindre impact

Premiers éléments à retenir



- 5 cours d'eau = corridors écologiques
- Grands espaces de culture avec un maillage bocager lâche
- Nombreuses zones humides

- Laval Agglomération = pôle d'emploi majeur de la Mayenne avec un dynamisme économique important

- Périmètre d'étude = dynamique économique plus modérée, mais plus spécialisée ➔ industrie et agriculture



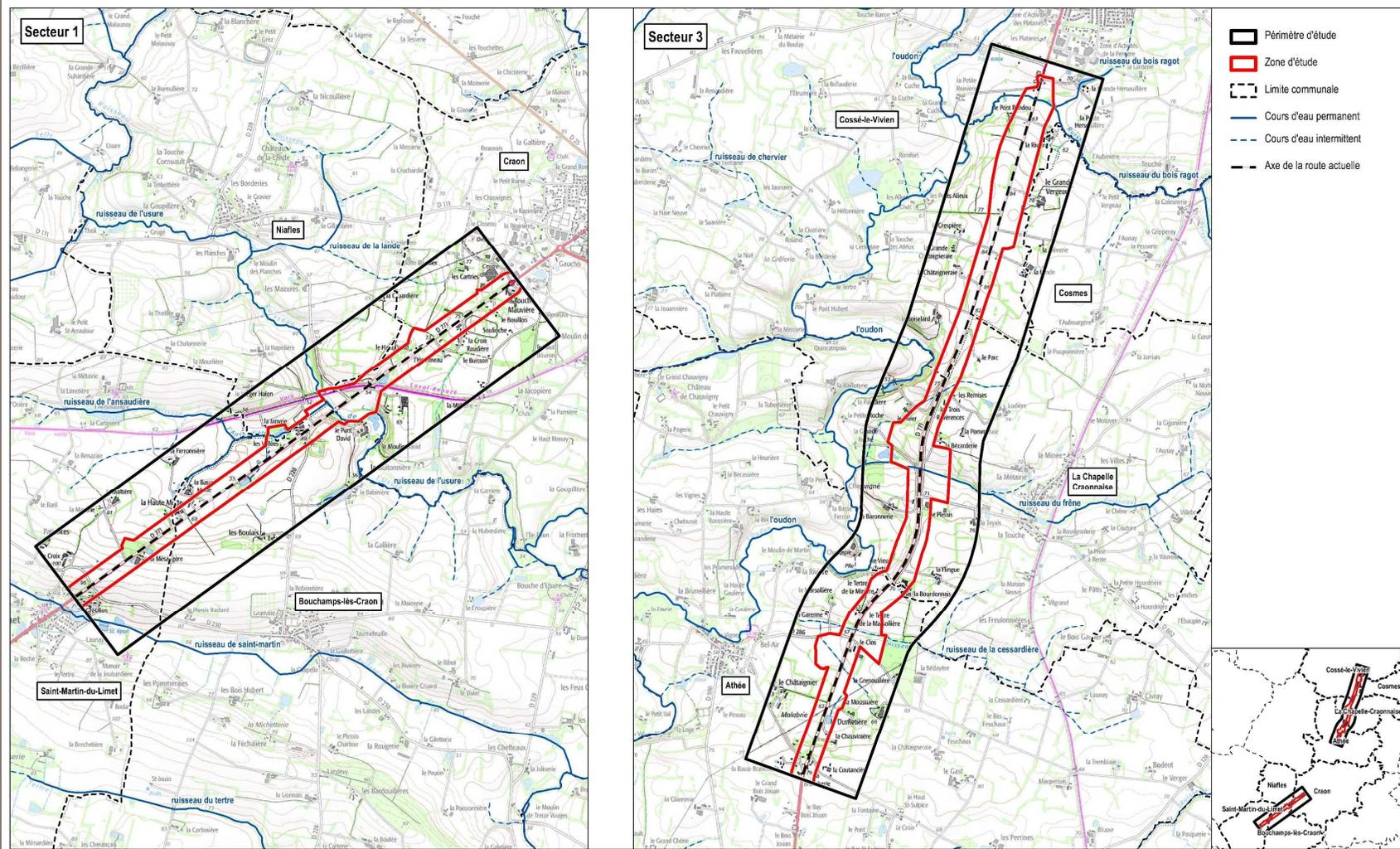
- Le Pays de Craon = trois zones d'activités desservies par la RD 771
 - * Cossé-Le-Vivien
 - * Craon
 - * Renazé

- Enjeux du Scot = Développement des activités économiques dynamisé /usage de la RD771 : environ 50 ha à 20 ans



- Axe régional majeur – Évolution moyenne de 1%/an (2012/2022)
- 8 à 13 % de Poids Lourds
- Laval - Renazé = Important flux domicile travail
- Présence voie verte à proximité

Aire d'étude élargie pour les diagnostics



Aire pour le diagnostic

≠

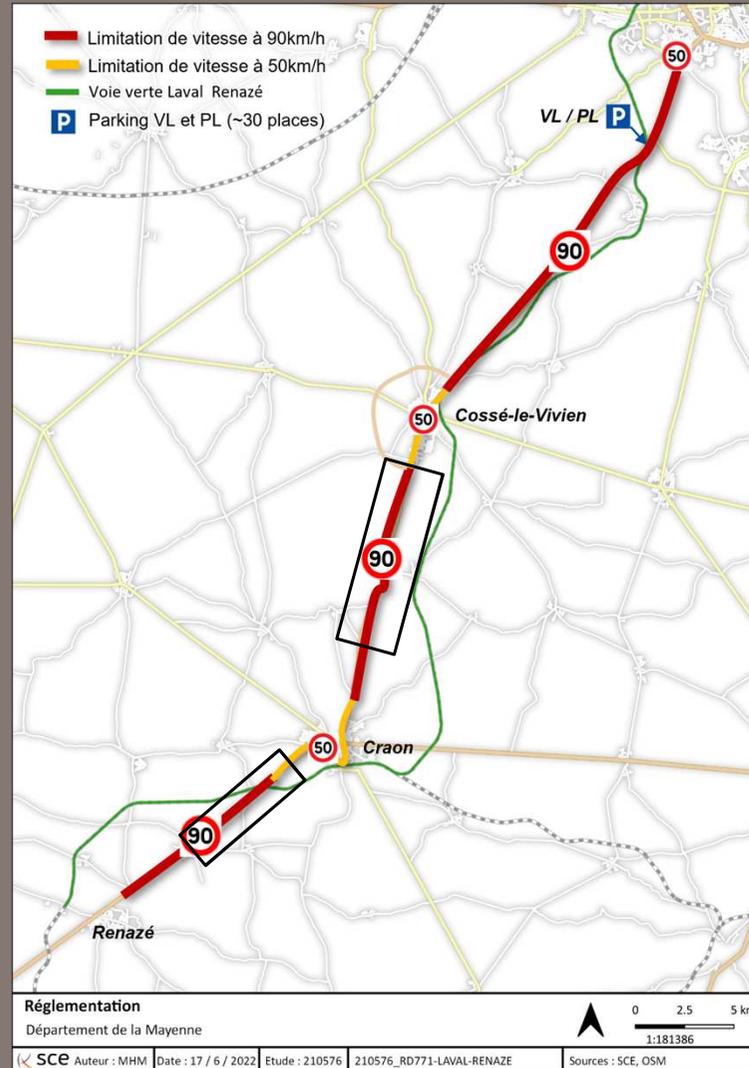
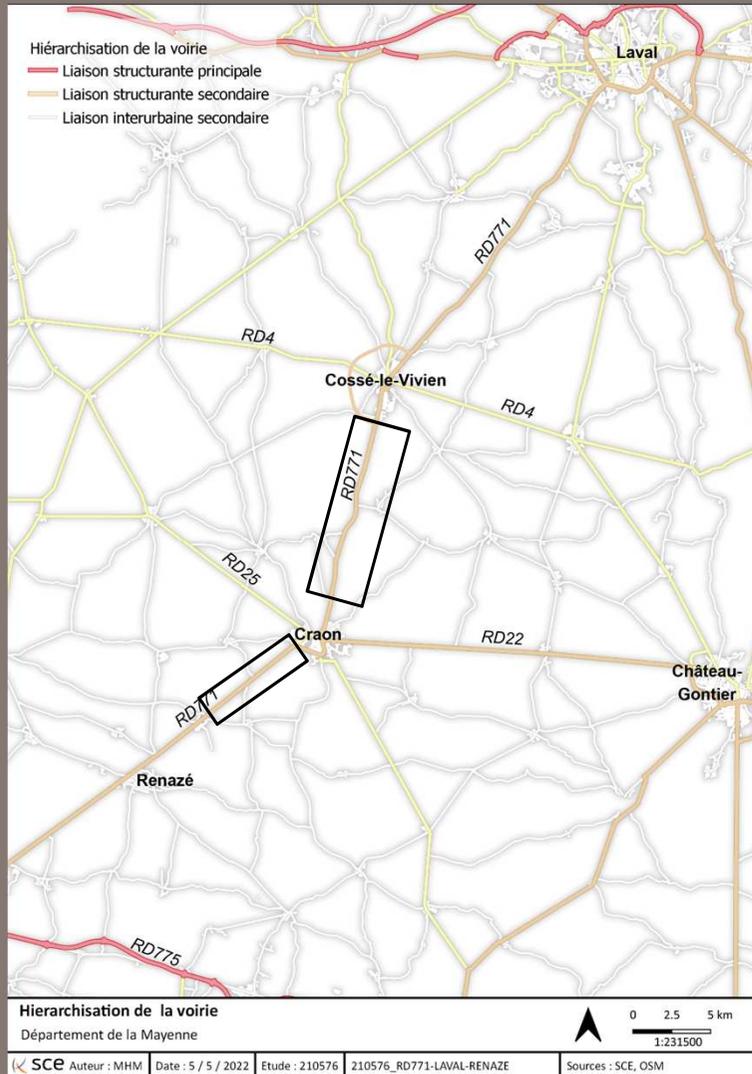
Aire de l'aménagement

- Linéaire de 4km pour le secteur 1 = diagnostic
- Linéaire de 6km pour le secteur 3 = diagnostic

➔ Ces linéaires ne correspondent pas à la longueur des aménagements

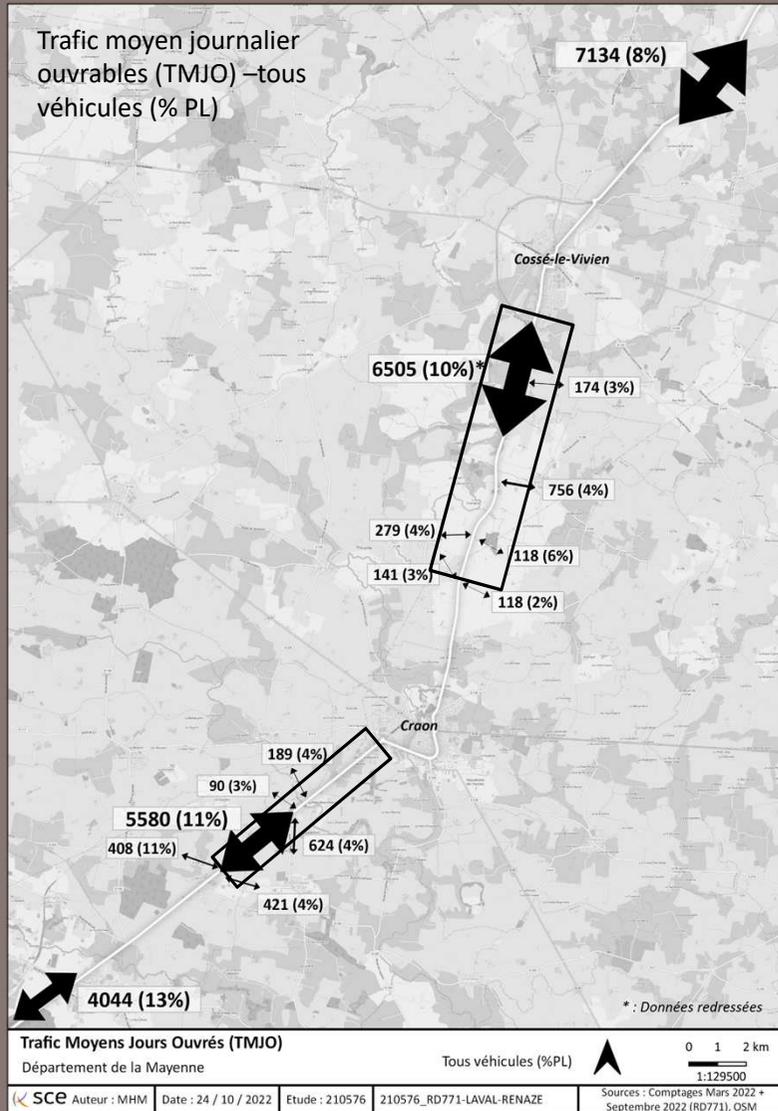
8 communes concernées par les secteurs 1 et 3

Infrastructures et déplacements



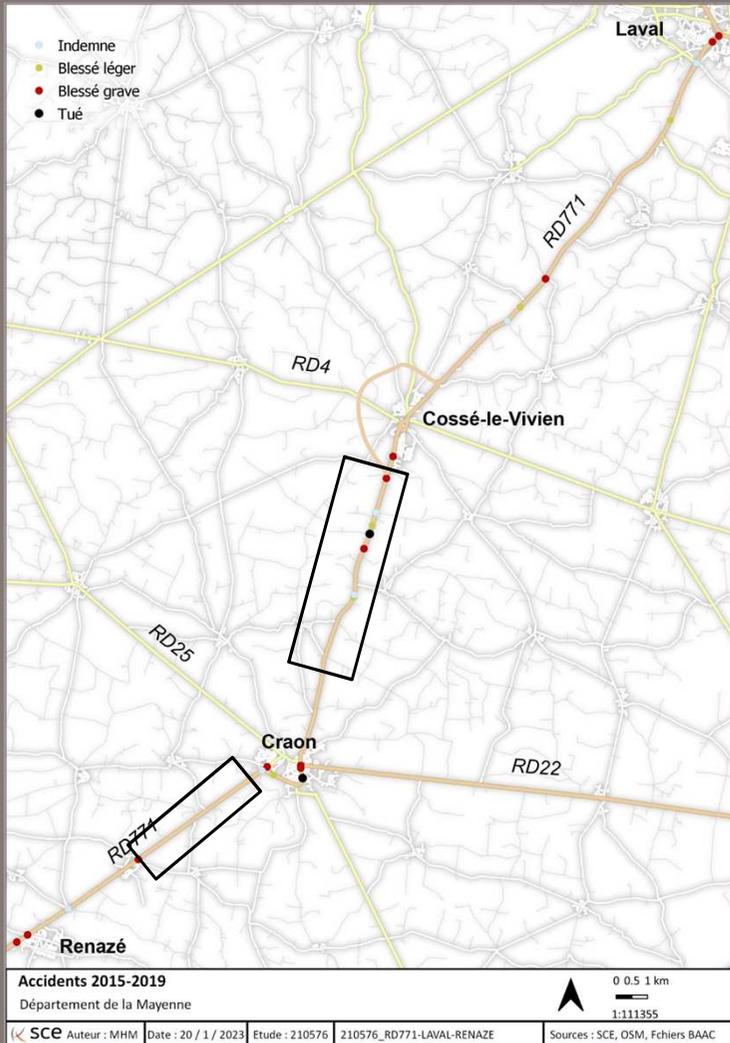
- Vitesse limitée à 90 km/h hors agglomération
- 9 giratoires (hors zones agglomération) sur la RD771
- Le reste des intersections est traité en carrefour Stop, la priorité étant pour la RD 771
- L'axe est un réseau routier de transports exceptionnels TE120
- Présence d'une aire de stationnement VP/PL
- Dépassement autorisé sur la majeure partie de la section (système en alternance)

Infrastructures et déplacements



- ➔ Trafics moyens journaliers relevés sur la RD771 en 2022 :
 - 7 100 v/j au Nord de Cossé le Vivien
 - 6 500 v/j au sud de Cossé-le-Vivien
 - 5 600 v/j au Sud de Craon
 - 4 000 v/j au Sud de Renazé
- ➔ Le flux poids lourds (PL) représente entre 8 et 13% du trafic total
 - Soit environ 550 PL/j
- ➔ Sur l'axe Laval Renazé, le trafic total se décompose en :
 - 54 % = un flux interne ou local
 - 39 % = un trafic d'échanges
 - 7 % = un trafic de transit

Accidentologie



Secteur 1

- Entre 2015 et 2019, 25 accidents ont été recensés sur l'itinéraire Laval - Renazé dont 19 ayant fait des victimes
- Sur cette période, 1 accident s'est produit sur le secteur 1 et 7 sur le secteur 3



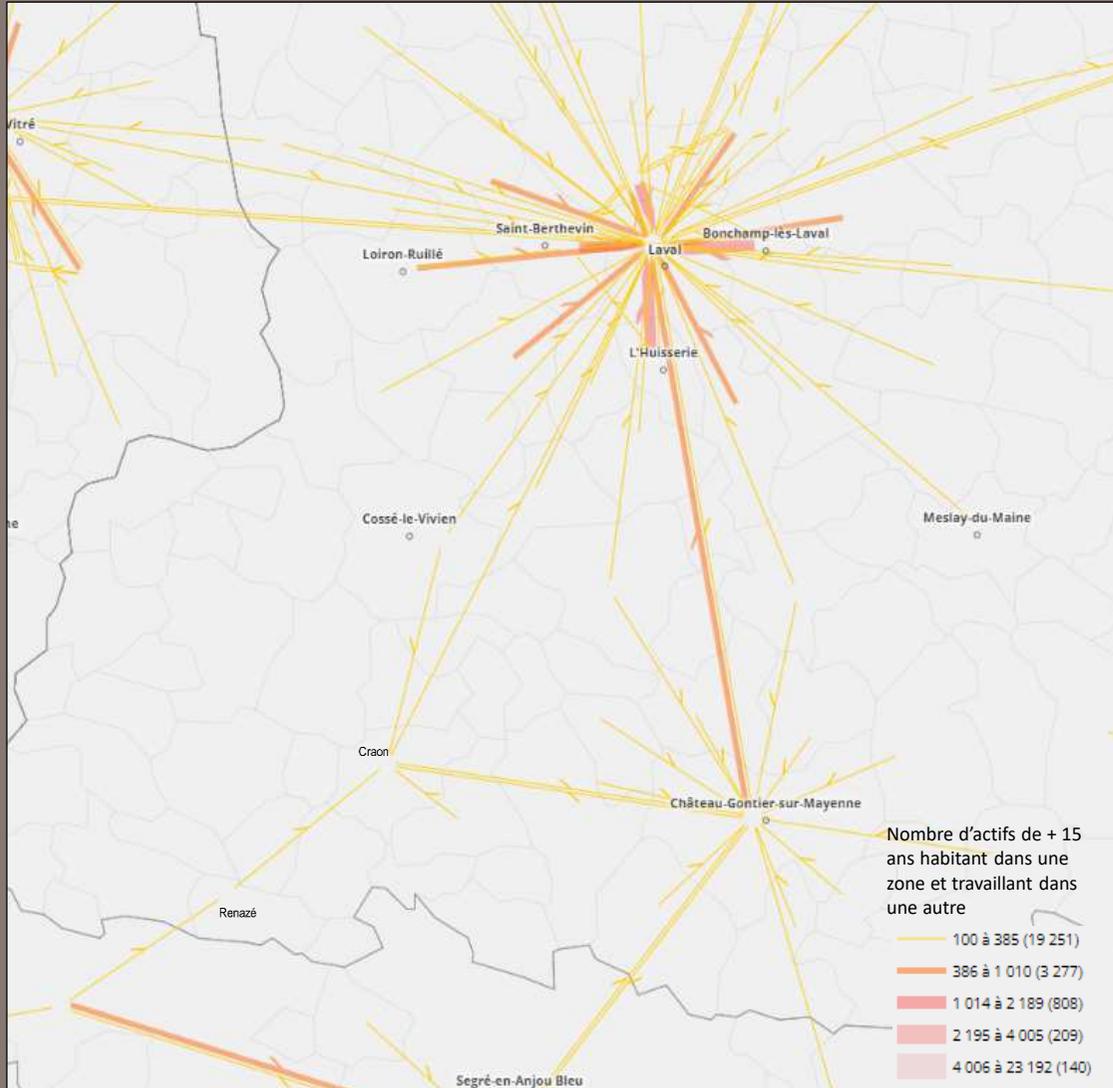
Secteur 3

Sur les 25 accidents, on recense :

- 6 personnes indemnes
- 9 Victimes blessées légèrement,
- 19 Victimes blessées gravement,
- 2 personnes tuées (1 sur la rocade de Craon, 1 entre Craon et Cossé le Vivien)

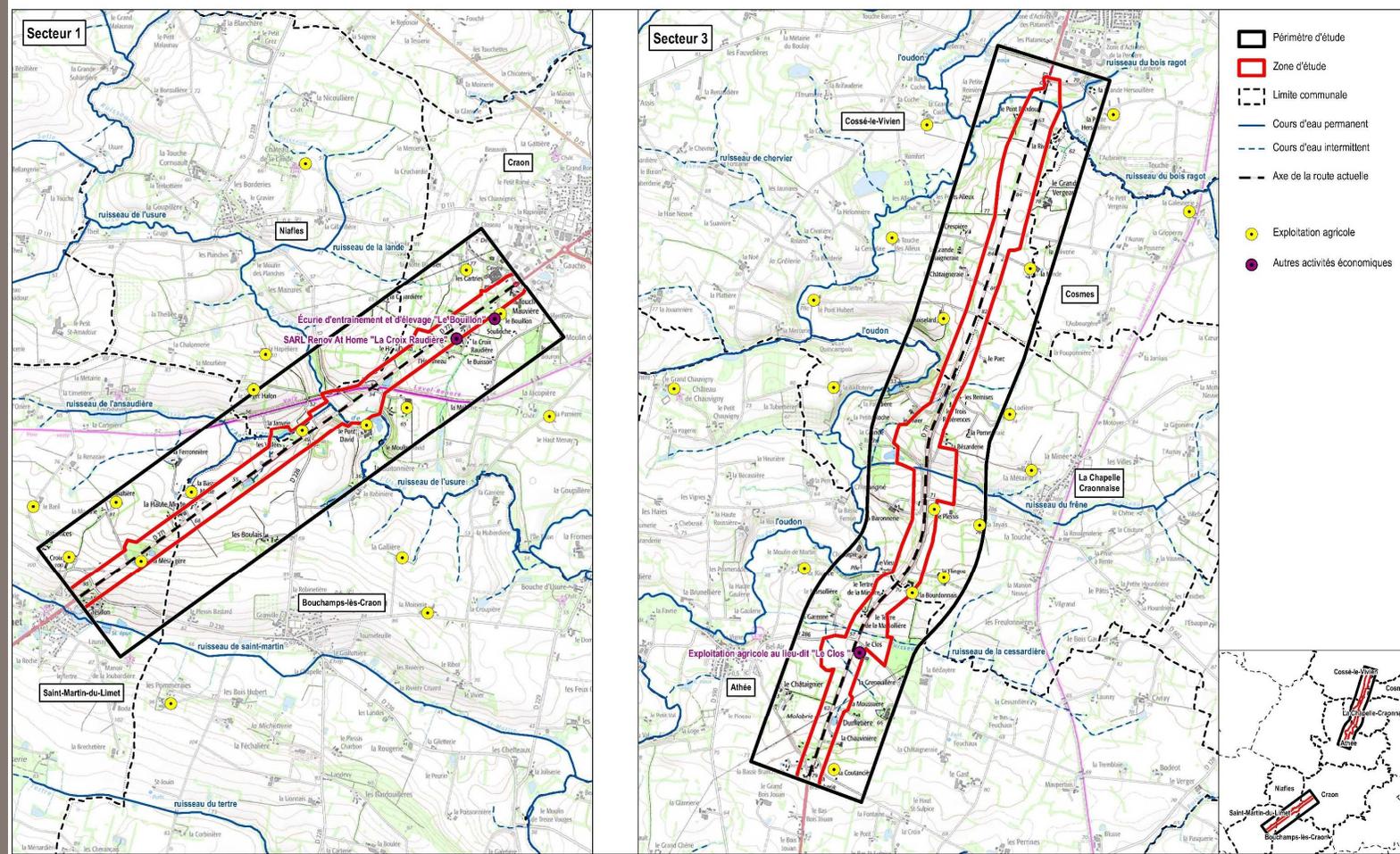
Nota : les accidents n'occasionnant pas de blessures non représentés sur la carte

Flux domicile travail-emploi



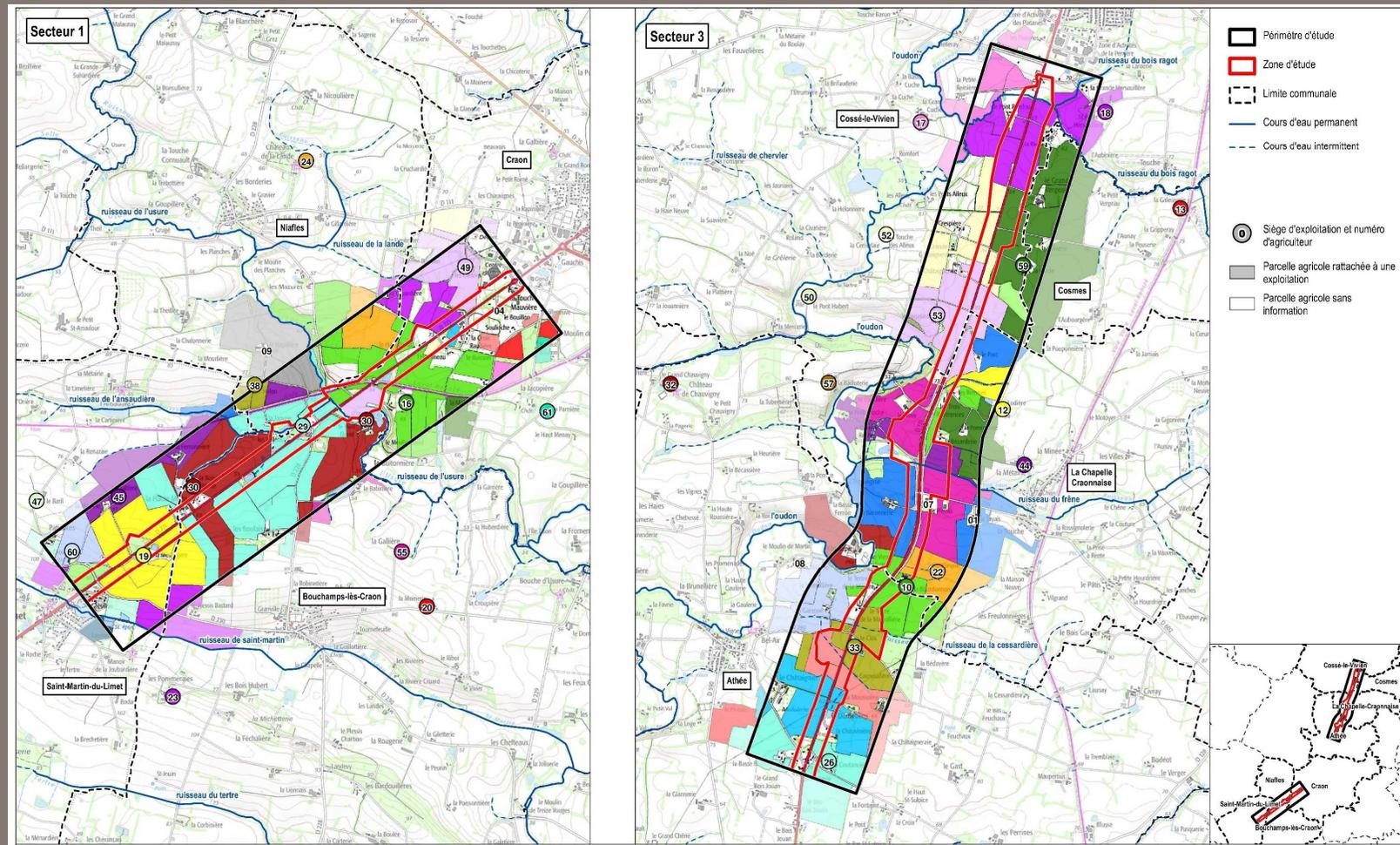
- Flux majoritairement attiré par l'agglomération de Laval
- Craon attire principalement les flux provenant de Renazé ou Cossé le Vivien
- Modes doux peu utilisés pour aller au travail (11% à Renazé, 13% à Craon, 5% à Cossé le Vivien et 15% à Laval)
- La part des transports en commun est également faible (9% à Laval et moins de 5% dans les autres communes)

Activités économiques



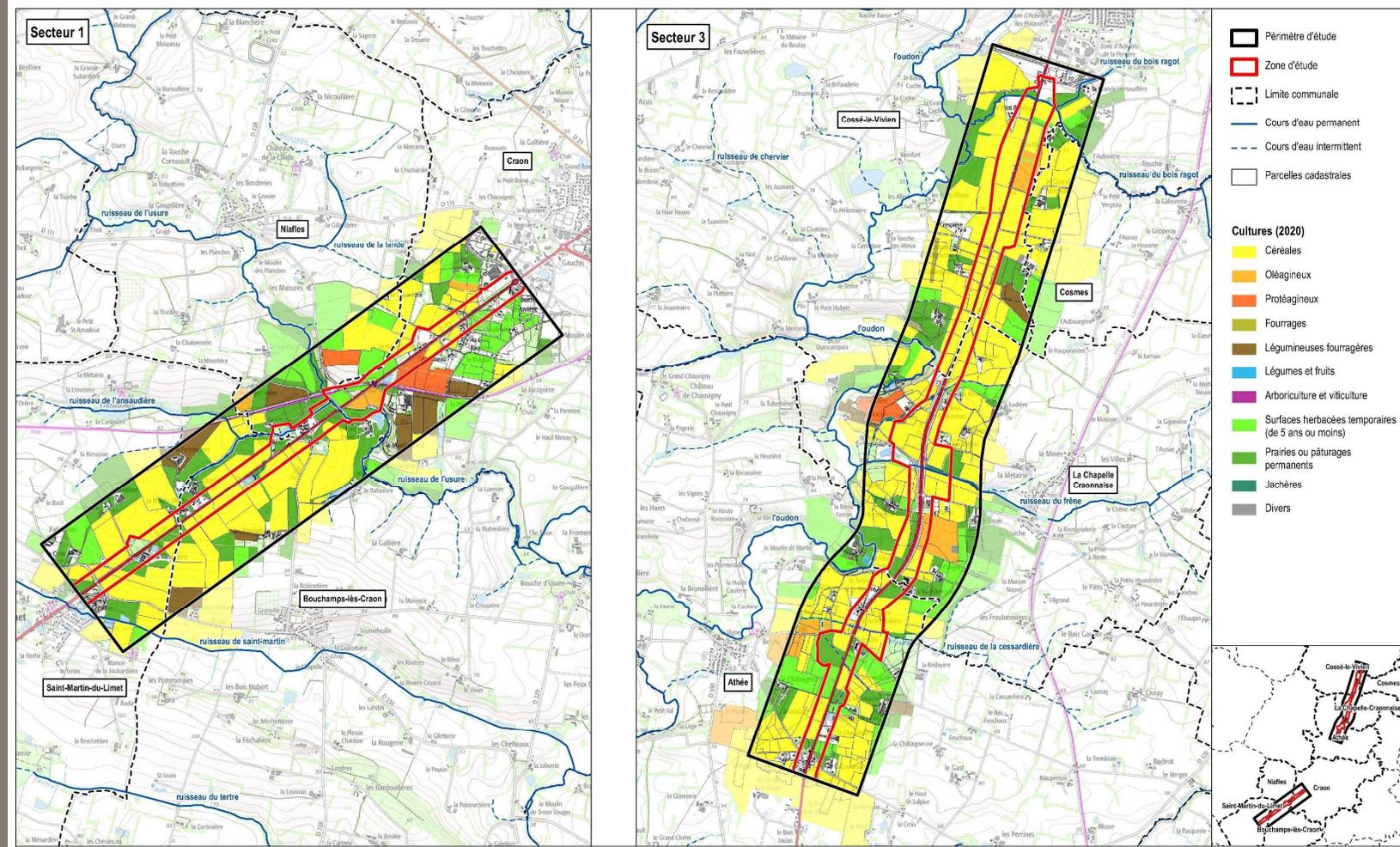
- Laval Agglomération : pôle d'emploi majeur de la Mayenne
- Le périmètre d'étude représente une activité plus spécialisée (agriculture et industrie)
- Pays de Craon : organisation économique ancrée dans une démarche volontaire d'aménagement territorial
- 3 ZA desservies par la RD771. La proximité avec cet axe constitue une demande essentielle des entreprises dans leurs motivations d'implantation

Agriculture : Exploitations agricoles



- 40 exploitations agricoles concernées dans le périmètre d'étude (20 par secteur)
- RD 771 empruntée par de nombreux engins de grand gabarit : enjeu agricole fort
- Certains exploitants sont confrontés aux difficultés de circulation et de desserte avec la traversée et l'emprunt de la RD771 pour relier leur siège d'exploitation aux parcelles

Agriculture : cultures



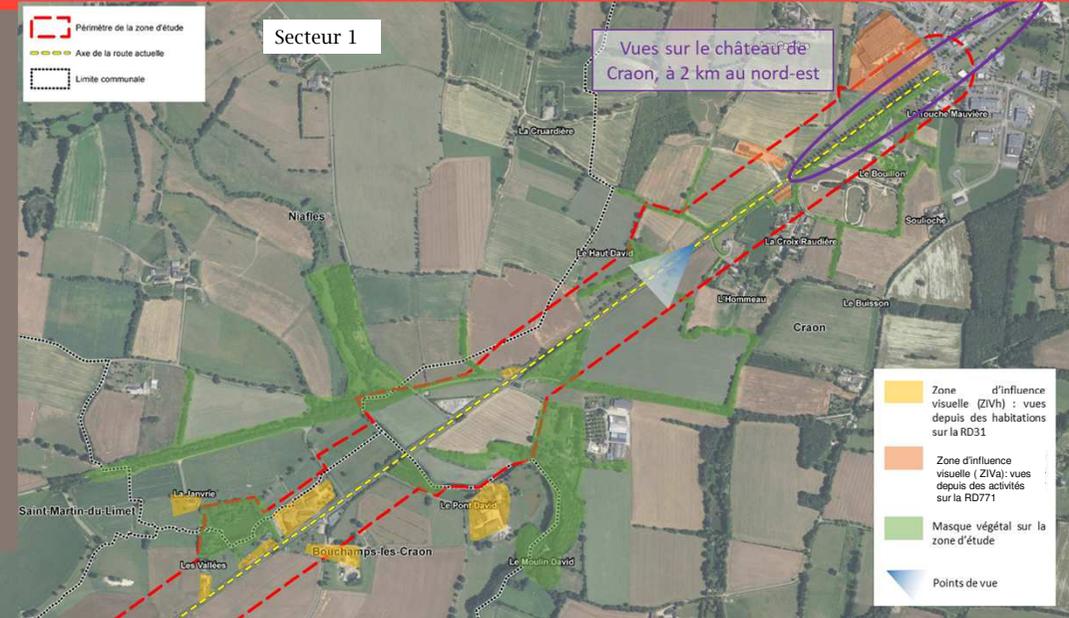
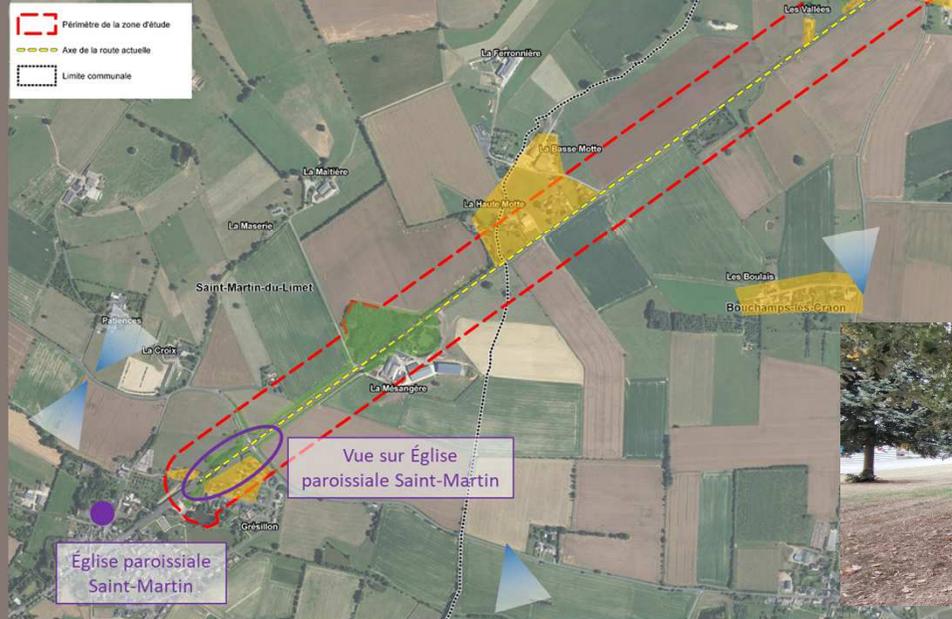
- Essentiellement en polyculture-élevage (bovin)
- Majorité des parcelles :
 - cultivées (céréales, maïs, colza, ...)
 - en prairie (fauche, pâturage, ...)

Paysage – Secteur 1

- Les secteurs d'études 1 et 3 sont compris dans l'unité paysagère « Le bocage du Haut Anjou » : grand plateau bocager faiblement ondulé et irrigué par un réseau hydrographique autour de la Mayenne et de ses affluents dont l'Oudon,



- Extrémité nord de la RD 771 : vues sur le château de Craon, situé à 2km au nord-est

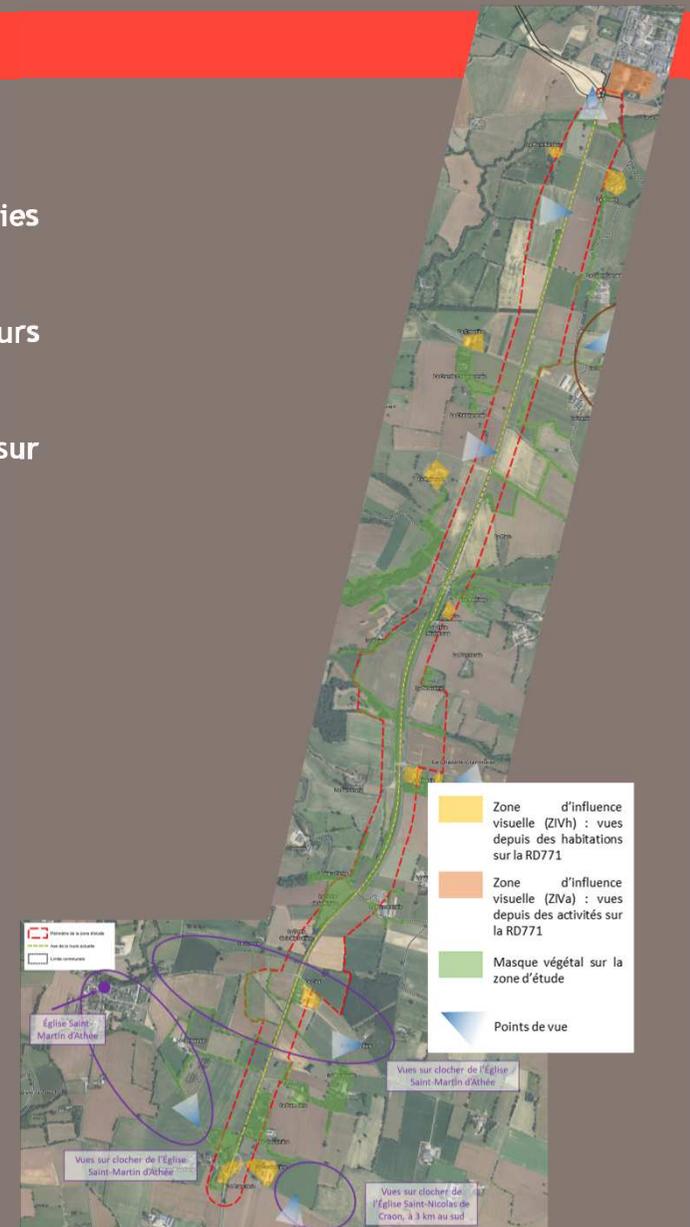


- Au sud de cette même section, vues sur l'église paroissiale Saint-Martin, classée comme monument historique

Paysage – Secteur 3

- Agriculture majoritaire sur les parcelles adjacentes (prairies temporaires, maïs, céréales),
- Alignements arborés, certains correspondant à la ripisylve des cours d'eau (Oudon et ses affluents),
- A l'extrémité sud de la RD 771, sur le secteur 3, plusieurs vues sur l'église Saint-Martin d'Athée et son clocher sont recensées.

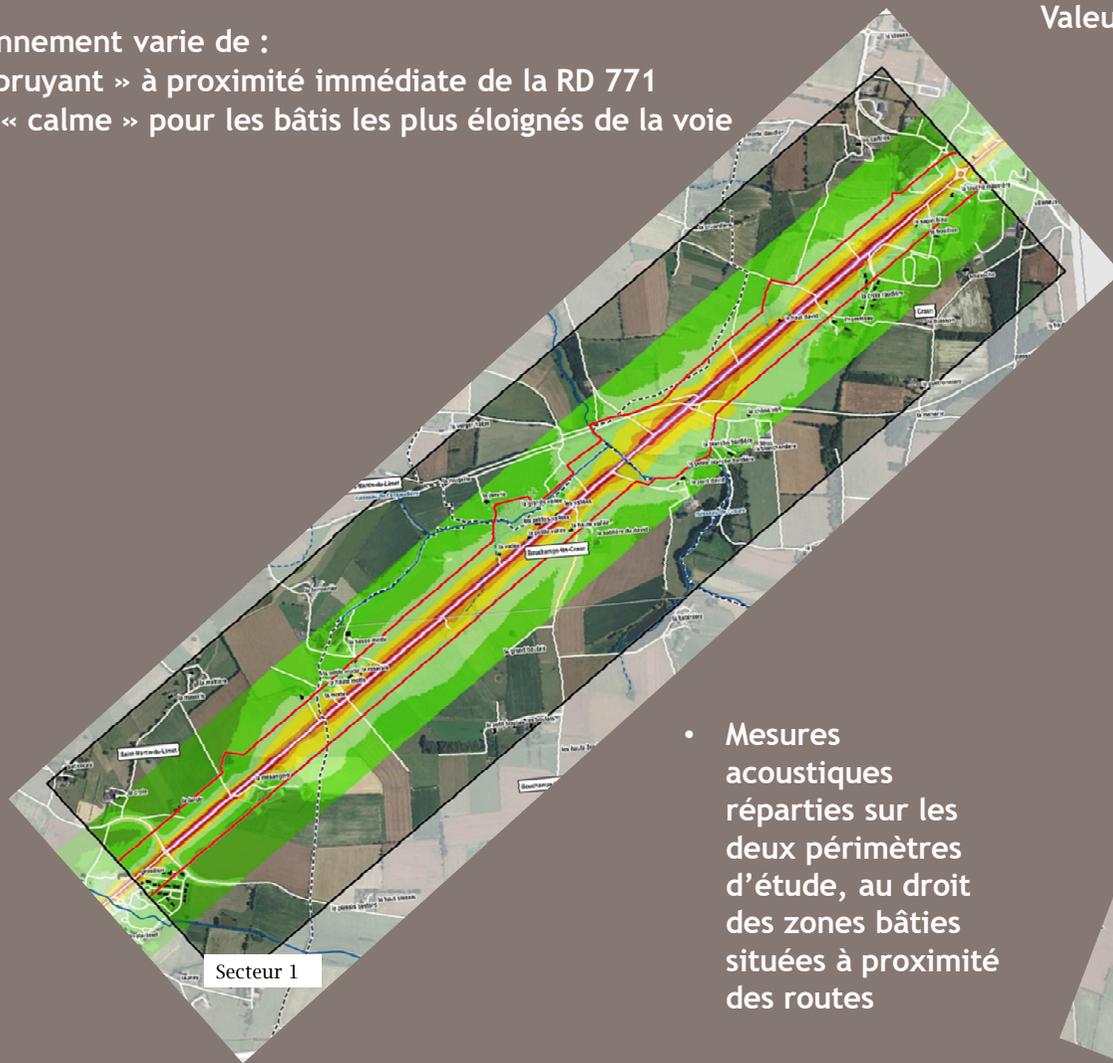
➔ Enjeu fort de préservation du maillage bocager



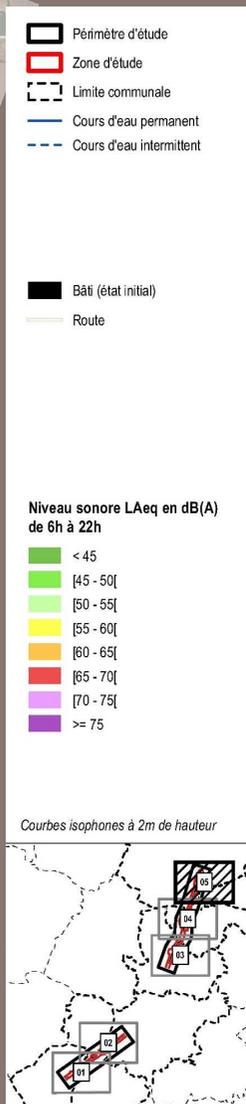
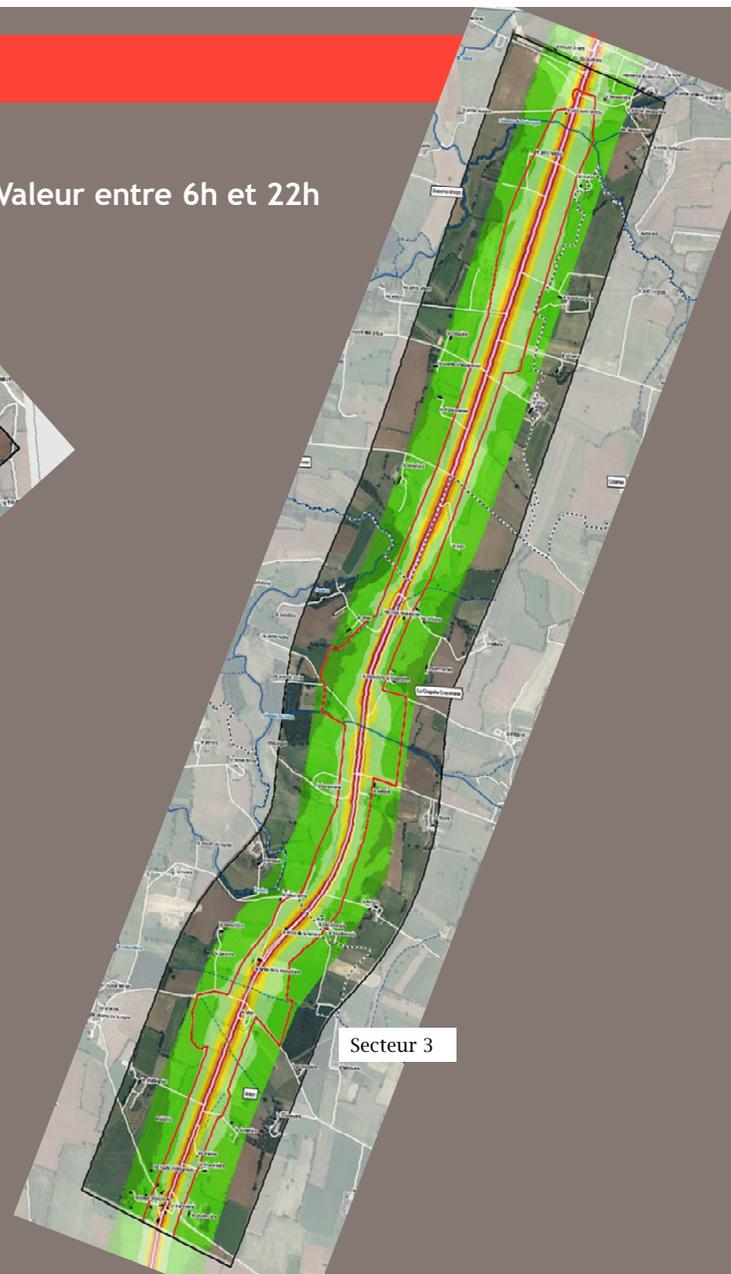
Ambiance sonore diurne

- L'environnement varie de :
 - « bruyant » à proximité immédiate de la RD 771
 - à « calme » pour les bâtis les plus éloignés de la voie

Valeur entre 6h et 22h



- Mesures acoustiques réparties sur les deux périmètres d'étude, au droit des zones bâties situées à proximité des routes



Qualité de l'air

- Faible pollution en dioxyde d'azote également : sur les périodes de mesures, valeur inférieure à $40\mu\text{g}/\text{m}^3$

Bonne qualité de l'air, caractéristique d'un environnement rural



- Un total de 40 points de mesure
- 2 Campagnes Février / mars 2022 et Septembre 2022

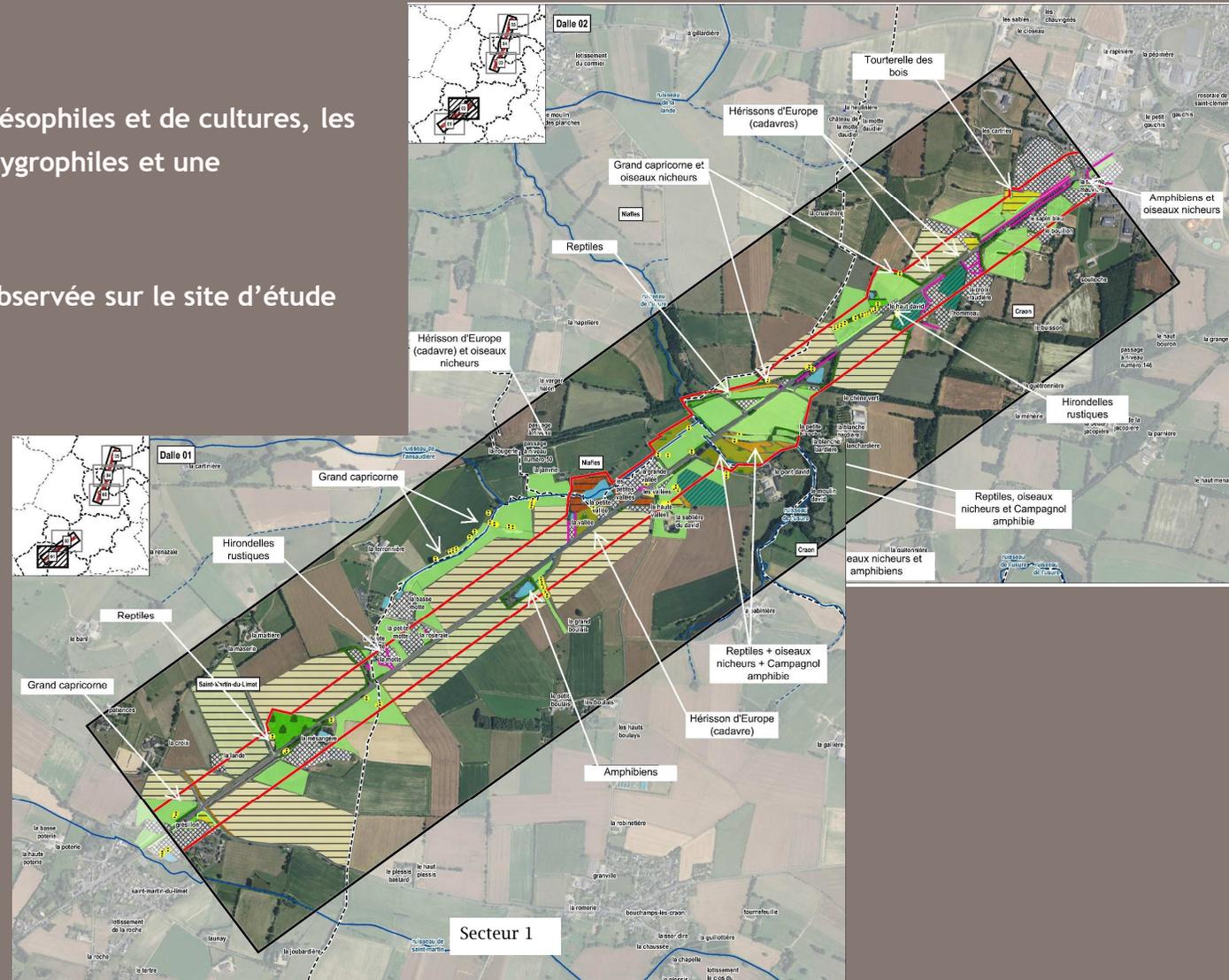


Milieu naturel : faune et flore

- Site d'étude principalement constitué de prairies mésophiles et de cultures, les milieux humides sont représentés par des prairies hygrophiles et une mégaphorbiaie associées à un réseau de mares

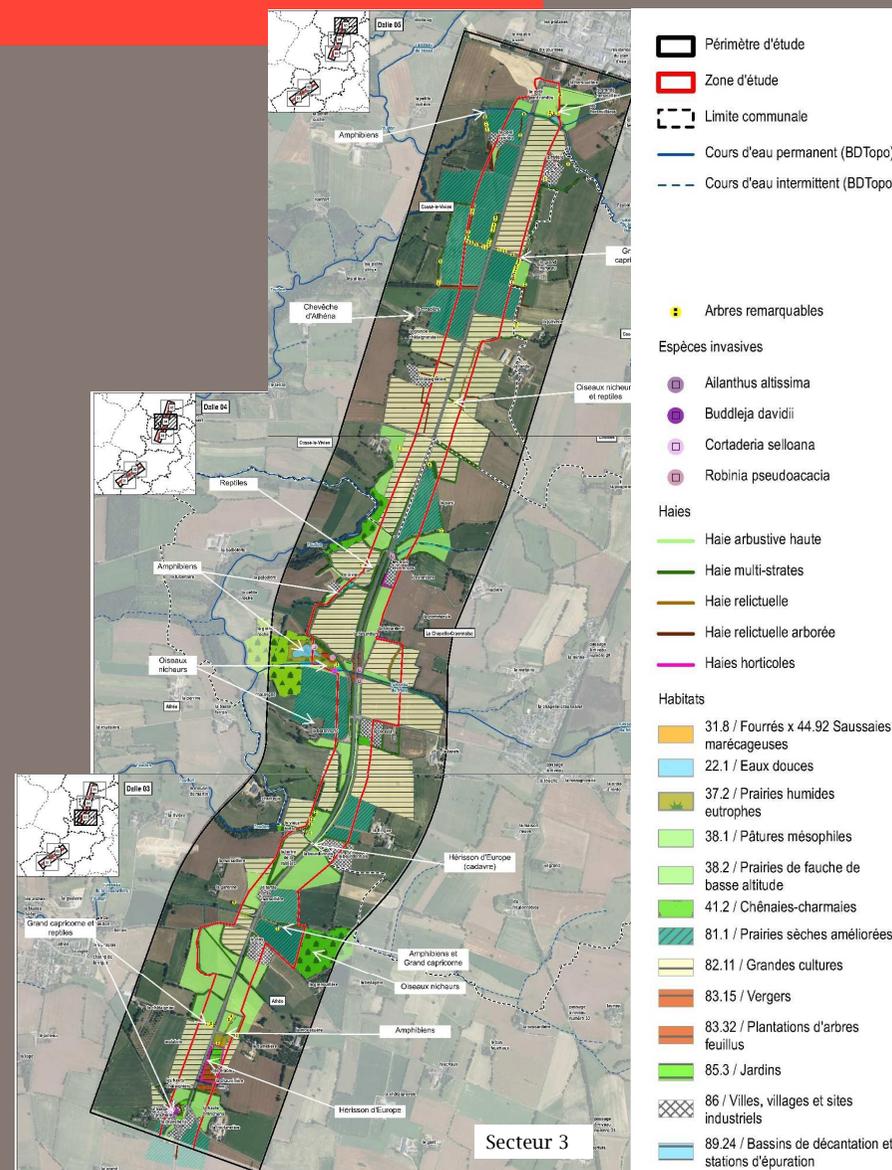
➔ Aucune plante protégée ou menacée n'a été observée sur le site d'étude

- 5 espèces invasives présentes dont deux sur les secteurs 1 et 3: Robinier faux-acacia et Buddléia du Père David



Milieu naturel : Faune et flore

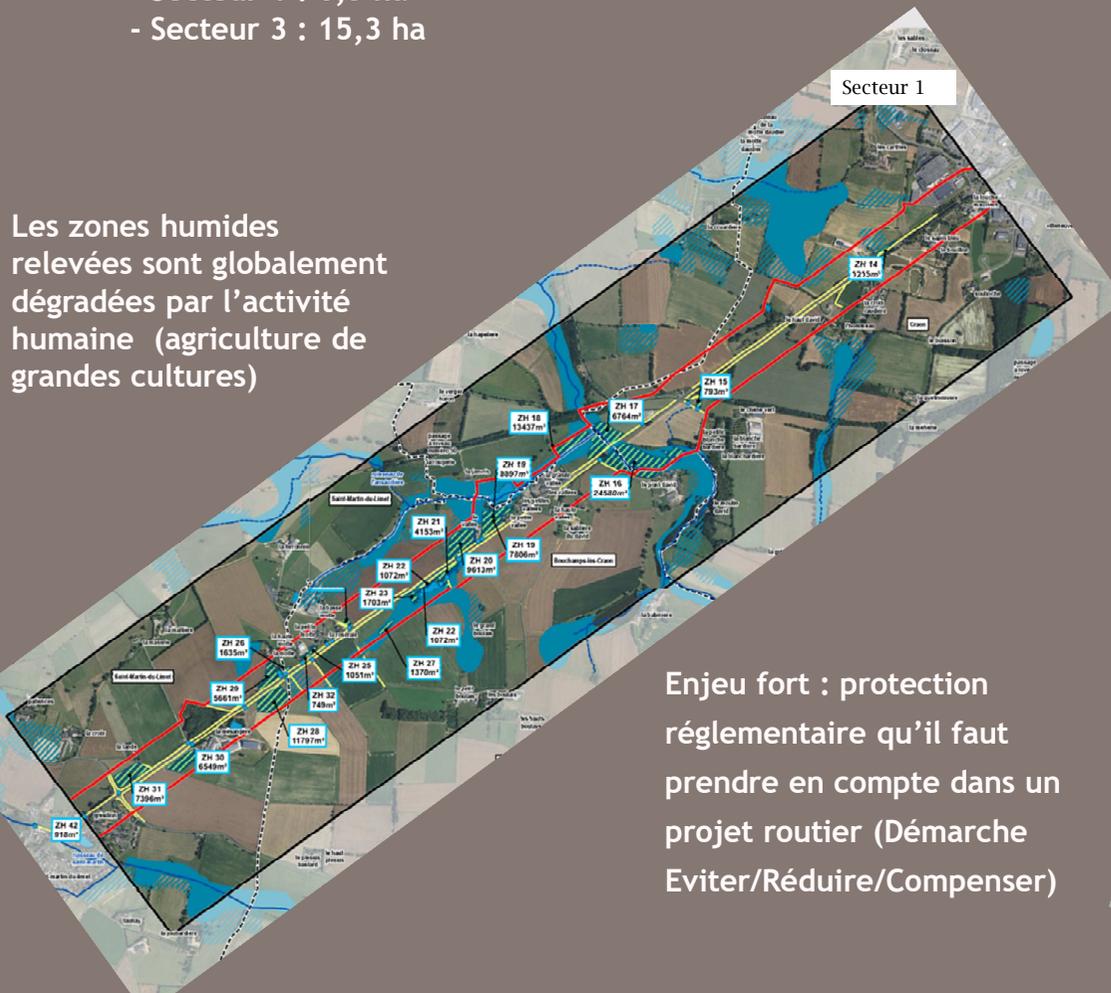
- 64 espèces d'oiseaux, parmi elles, 10 représentent un enjeu environnemental moyen à fort, essentiellement des espèces nicheuses
- 5 espèces d'amphibiens, dont une introduite (Grenouille rieuse), les autres sont protégées en France
- 5 espèces de reptiles ont été observées sur le site d'étude, toutes protégées en France
- 11 espèces de mammifères terrestres et semi-aquatiques dont 3 espèces protégées en France : le campagnol amphibie, Hérisson d'Europe et Ecureuil roux
- 16 espèces de chauves-souris, toutes protégées en France et dont six pourraient avoir un gîte anthropique ou sylvestre sur site
- 2 espèces remarquables d'insectes : Grand Capricorne (14 arbres colonisés dont 4 actifs en 2022) et Criquet des roseaux
- 2 espèces exotiques envahissantes : Ragondin et Rat musqué



Zones humides

- Deux séries d'investigations réalisées par SCE (novembre 2021 et avril 2022)
- Une quarantaine de zones humides
 - Secteur 1 : 6,3 ha
 - Secteur 3 : 15,3 ha

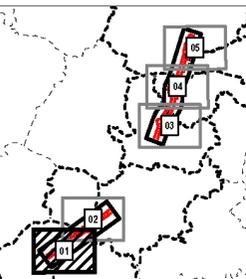
Les zones humides relevées sont globalement dégradées par l'activité humaine (agriculture de grandes cultures)



Enjeu fort : protection réglementaire qu'il faut prendre en compte dans un projet routier (Démarche Eviter/Réduire/Compenser)



- ◻ Périètre d'étude
 - ◻ Zone d'étude
 - ◻ Limite communale
 - Cours d'eau permanent
 - - - Cours d'eau intermittent
- Réseau hydraulique inventorié par SCE
- Buse
 - Dalot
 - ▲ Ouvrage d'art
 - ◆ Puits
 - ★ Sortie de drains
 - Fossés
 - Mares
- Zones humides dégradées/délimitées par SCE
- ▨ Zones humides dégradées/délimitées par SCE
 - Zones humides dégradées/délimitées par SCE
 - ▨ Zones humides dégradées/délimitées par SCE (CD53) : Hydromorphie à vérifier



4- Synthèse des premiers ateliers « état initial »

Les 3 ateliers « Etat initial »

Trois ateliers ont été organisés pour présenter l'état initial et les premiers enjeux sur les thématiques principales que sont l'agriculture, la socio-économie, le cadre de vie et l'environnement:

- 34 personnes ont participé à l'atelier « enjeux socio-économiques »
- 21 personnes ont participé à l'atelier secteur 1 « cadre de vie, enjeux environnementaux et agricoles »
- 19 personnes ont participé à l'atelier secteur 3 « cadre de vie, enjeux environnementaux et agricoles »

Ces ateliers en petit groupe ont permis des échanges et des partages qui sont synthétisés dans les diapositives suivantes.

Atelier secteurs 1 et 3 « Enjeux sociaux-économiques » - 30/11/22

Environnement/cadre de vie

- Comment le projet se situe au regard des questions sociétales : Climat , l'urgence climatique
- Développer les transports publics , le covoiturage
- Cohérence du projet avec le maillage bocager et les enjeux environnementaux
- Nuisances sonores déjà présentes aujourd'hui
- Compatibilité PLU (révision dans 3 ans ?)

Economie

- Justification du développement économique par la route?
- Présenter un plan global d'aménagement pour voir la cohérence entre Laval et St Nazaire
- Utilisation de la route pour le transport routier via le témoignage d'un transporteur présent

Sécurité/trafic

- Problème de carrefours dangereux et non respect des vitesses et incivilités
- Pas de problème de bouchons et de fluidité ressentis sur la RD771 aujourd'hui
- Quelle influence de la RD25 depuis la route de Ballot (notamment poids lourds vers Renazé)?
- Conséquence du déclassement de la RN162 ?
- D'autres routes sont plus prioritaires pour des aménagements : Craon-Ballot et Craon-Segré, section Nozay Blain
- Des aménagements déjà réalisés sécurisés : tourne à gauche à la Chapelle Craonnaise
- Mobilités douces à développer avec ou sans projet (notamment Voie vélo à prévoir entre Craon et Renazé) et amélioration des TC vers Rennes et Angers
- Demande d'avoir données précises d'accidentologie (notamment nombre de tués) et leur localisations
- Problème de traversées agricoles à St Martin du Limet et grosse activité agricole sur la Desserte Renazé /Athée
- Pour le transport routier : stress de conduite diminué si l'aménagement était revu
- Bande d'arrêt d'urgence trop étroite pour engins agricoles et pas de prise en charge par assurance si accident
- Artificialisation de la route / la commune?
- Longueur minimum d'un créneau pour être efficace

Atelier secteur 1 « Enjeux cadre de vie, enjeux environnementaux et agricole » du 30/11/22

Sols/milieux/faune flore/

- Développement économique au détriment de l'environnement (réchauffement climatique)
- Préserver les espèces existantes et les passages grande faune
- Préservation des terres agricoles
- Inciter/favoriser la replantation des haies pour avoir des liaisons entre les différents plan d'eau

Economie

- En quoi cet aménagement contribue au développement économique?

Sécurité/trafic

- Sécurisation des dépassements des engins agricoles le long du linéaire et accès aux champs et exploitations
- 4 secteurs identifiés comme dangereux et à aménager: tourne à gauche
- Limiter la vitesse pour améliorer la sécurité
- Voie de desserte intéressante (pour agriculteurs)+voie douce (pour usagers et riverains)
- Pas besoin de gros travaux pour l'agriculture
- Relier les communes à Craon, Cossé et Renazé en pistes cyclables
- Mobilités douces à développer et sécuriser
- Route de Niaflès nécessite une sécurisation
- Visibilité très correcte sur la section sud
- Pas de constat de file de voitures derrière des poids lourds
- Pas de besoin de dépassement

Cadre de vie/Paysage

- Prendre en compte les nuisances sonores à l'extérieur mais aussi à l'intérieur des habitations
- Conservation des plans d'eau le long de la route
- Impact des déblais/remblais sur le paysage
- Proposer un scénario mobilité douce mettant en valeur le paysage et sécurisant les usagers

Atelier secteur 3 « Enjeux cadre de vie, enjeux environnementaux et agricole » du 01/12/22

Sols/milieus/faune flore/

- Augmentation de l'imperméabilisation et impact sur les cours d'eau
- Dysfonctionnement hydraulique : certaines buses récupèrent les eaux de la route qui arrivent dans des mares ou des plans d'eau privés
- Impact du projet sur des arbres centenaires fonctionnels qui ne pourront être compensés
- Préserver les espèces existantes protégées (Chauves souris, amphibiens, oiseaux, flore)
- Préservation des haies
- Urgence climatique : le projet aurait pu être accepté il y a 20 ans mais plus maintenant
- Préservation des terres agricoles

Cadre de vie/Paysage

- Bilan carbone du projet de la route et pollution avec l'augmentation du trafic
- Bruit déjà important aujourd'hui intérieur et extérieur

Sécurité/trafic-1

- Route en bon état et suffisamment large
- Circulation fluide en dehors de 7h-8h et 18h-20h
- Accidents liés au comportement des usagers
- Possibilité de doubler
- Crainte de circulation plus importante sur petites voies annexes si plus de possibilité d'emprunter la RD771
- Privilégier la départementale existante pour les véhicules en transit et prolonger les voies de desserte existantes pour le trafic local
- Traversées des carrefours compliquées pour les engins agricoles (phénomène qui s'amplifie plus la route est large)
- Tournes à gauche problématique : l'Odière/le Vivier, route de Cosmes, RD286 / RC direction Denazé
- Sécurisation à faire identifiée sur deux secteurs (Denazé, Brancherie)

Sécurité/trafic-2

- Le télétravail et les recommandations de l'état pour 2050 vont conduire à une diminution de trafic
- Réduire la vitesse pour éviter la collision avec la faune
- Problème de visibilité au vieux tertre : une ligne blanche à cet endroit?
- Développer les aires de covoiturage et les mobilités douces
- Proposer du transport commun de Laval vers Craon: tarification attractive à faire
- Ancienne RN non déclassée et non entretenue par l'Etat, utilisée comme voie de desserte

Economie

- La route consomme du foncier agricole
- Redistribution des terres dans le cas où l'axe provoque un effet de coupure
- Développer les services
- Attractivité du territoire, c'est aussi la tranquillité et calme/confort de vie
- Impacts économiques pour les agriculteurs rallongements de parcours

Synthèse des 3 ateliers « Etat initial »

En synthèse des 3 ateliers réunis, les axes à retenir pour les prochaines phases :

Cadre de vie

- *Prise en compte des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique*
- *Prise en compte des impacts de déblais / remblais sur le paysage*

Sécurité

- *Réduction de la vitesse*
- *Sentiment de sécurité sur les secteurs à l'exception de certains carrefours dangereux à sécuriser*

Environnement

- *Présence de nombreux plans d'eau, passage de grandes faunes*
- *Présence d'espèces locales faune/flore (chauves-souris, amphibiens, orchidées,...)*
- *Préservation des arbres existants et replantation de haies*
- *Enjeux sur l'imperméabilisation et le fonctionnement hydraulique*

Economie

- *Préservation des terres agricoles*
- *Prévoir redistribution des terres dans le cas où l'axe provoque un effet de coupure*

Mobilité

- *Développement des mobilités douces et de leur mise en sécurité*
- *Aménager une aire de covoiturage*
- *Développer les transports en commun*
- *Faire un accès facilité à la voie verte existante*

Synthèse de la réunion avec les institutions

Une réunion de présentation de l'état initial aux institutions s'est déroulée le 17 janvier 2023 en présence de :

- Président et vice-président de Communauté de Communes du Pays de Craon
- Maire de Craon
- Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon
- Maire de Bouchamps les Craon
- Chambre de Commerce et de l'Industrie 53
- Office Français de la Biodiversité
- Elus du Conseil Départemental de la Mayenne

Les échanges ont porté sur :

- Le déroulement des ateliers avec les riverains (habitants et exploitants)
- La démarche Eviter Réduire Compenser pour le milieu naturel (zones humides/haies, ...)
- Les mobilités.

Prochaines étapes de la concertation

Le diagnostic du territoire

Octobre 2021 -
Septembre 2022

- Etudes d'environnement
- Etudes de trafic / socio-économie

Les variantes

Février 2023 -
Fin 2023

- Définition des variantes
- Comparaison des variantes

La solution retenue

Début 2024 -
Fin 2024

- Optimisation
- Impacts et mesures

La réglementation

Été 2024 -
Mi 2025

Dossier d'enquête

Concertation

Sensibilisation et connaissance du territoire - Automne 2022 (3 ateliers / 1 réunion publique)

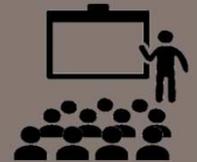
Proposition de variantes -dernier trimestre 2023 (3 ateliers / 1 réunion publique)

Variante retenue – 2nd semestre 2024 (3 ateliers / 1 réunion publique)

1 réunion publique de préparation
Enquête publique – 1^{er} semestre 2026



Ateliers



Réunions publiques

Les supports d'information

Lettre d'information N° 1 Novembre 2022

Laval
Renazé RD771

NOV. 2022 - LETTRE D'INFO N°1
mayMOBILITÉ

2022 - 2028

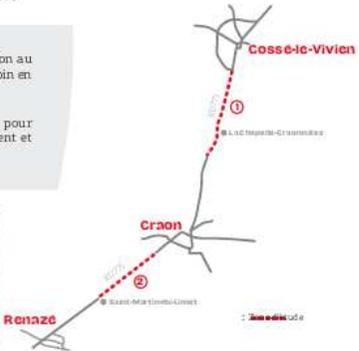
Aménagement entre Cossé-le-Vivien et Renazé

Contexte

Le plan routier départemental 2022-2028, adopté par l'assemblée le 5 juillet 2022, liste les projets d'aménagement du réseau routier programmés sur la période 2022 - 2028 parmi lesquels la poursuite de l'aménagement de la RD771 entre Cossé-le-Vivien et Renazé pour la mise en œuvre de crèdeaux de dépassement.

Avant toute prise de décision, le Département a piloté, en 2018-2019, une étude d'opportunité entre Laval et Renazé. Le résultat de ces expertises a permis de :

- Se prononcer sur la pertinence de l'opération au regard de son intérêt économique et du besoin en mobilité ;
- Retenir deux secteurs spécifiques pour l'implantation de crèdeaux de dépassement et pour la poursuite des analyses.



Les objectifs

Renforcer et favoriser la liaison stratégique vers la façade atlantique en offrant un temps de déplacement fiable et un parcours sécurisé en :

- Réduisant les conflits entre les différents usagers.
- Améliorant les capacités de dépassement.

Promouvoir les échanges économiques entre le département de la Mayenne et Nantes/Saint-Nazaire en poursuivant les aménagements déjà réalisés sur cet axe dans les départements voisins de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique.



may dialogue

Rechercher S'inscrire Se connecter

Mayenne engagée pour le climat Aménagement entre Challand et Érde Aménagement entre Cossé-le-Vivien et Renazé

Aménagement entre Cossé-le-Vivien et Renazé

Concertation Publique

Entre Laval et Renazé
Sensibilisation et connaissance du projet
02/12/2022 - 03/03/2023
Voir les étapes

PRÉSENTATION

Découvrez toutes les informations concernant l'aménagement



Laval
Renazé RD771

Aménagement entre Cossé-le-Vivien et Renazé

Contexte

Le plan routier départemental 2022-2028, adopté par l'assemblée le 5 juillet 2022, liste les projets d'aménagement du réseau routier programmés sur la période 2022 - 2028 parmi lesquels la poursuite de l'aménagement de la RD771 entre Cossé-le-Vivien et Renazé pour la mise en œuvre de crèdeaux de dépassement.

Avant toute prise de décision, le Département a piloté, en 2018-2019, une étude d'opportunité entre Laval et Renazé. Le résultat de ces expertises a permis de :

PERIMÈTRE D'APPLICATION
Départementale

ORGANISATEUR
Conseil départemental de la Mayenne

DATE DE DÉBUT
2 novembre 2022

DATE DE FIN
3 janvier 2023

Site internet

<https://may-dialogue.lamayenne.fr/>

http://



5- Temps d'échanges